



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0061

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

- Art. 2, §1^{er} ;
- Art. 20, §2 ;
- Art. 30, §1^{er}, 2^o et 3^o ;
- Art. 30, §§ 2 et 3 ;
- Art. 33, alinéa 1^{er}, 1^o ;
- Art. 45, §1^{er}, 1^o.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines
- Rang et/ou fonction : Directeur général
- Nom et prénom : POINT Vincent

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Service général des Ressources humaines - Direction de la Sélection et de l'Engagement
- Rang et/ou fonction : Attachée
- Nom et prénom : D'HONDT Barbara

III. Compétence(s) déléguée(s)

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 30, §1 ^{er} , 2°	pour autoriser le déplacement des membres du personnel relevant de leur autorité et valider les demandes réquisitoires établis au nom desdits membres du personnel en vue de l'obtention d'un titre de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges
Art. 30, §1 ^{er} , 3°	pour approuver les états de frais de route et de séjour des membres du personnel relevant de leur autorité
Art. 33, al. 1 ^{er} , 1°	pour accorder, aux membres du personnel relevant de son autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 45, §1er, 1°	valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues au Service général des Ressources humaines - Direction de la Sélection et de l'Engagement

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines
- o Rang et/ou fonction : Directeur général
- o Nom et prénom : POINT Vincent

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Centre Matières juridiques et sociales
- o Rang et/ou fonction : Directeur
- o Nom et prénom : FONTAINE Pierre

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Centre Etudes et Budget
- o Rang et/ou fonction : Directrice
- o Nom et prénom : NICAISE Pascale

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée

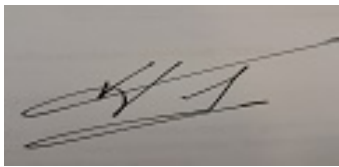
D'HONDT Barbara

POINT Vincent

Afin de centraliser l'ensemble des informations utiles à la gestion des délégations et d'assurer l'opposabilité des décisions, l'autorité déléguée fera parvenir l'original de ce formulaire à delegations@cfwb.be

*Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 03/09/2020, le présent acte de subdélégation sera publié sur le site [Gallilex](#) par le **Centre de documentation administrative (CDA)** et, s'il concerne des compétences affectant les tiers, au Moniteur belge.*

Si des précisions sont utiles pour remplir ce formulaire, nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse : delegations@cfwb.be.



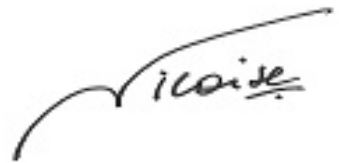
Signé par Vincent POINT le 25/01/2021 16:16:58



Signé par Barbara D'HONDT le 28/01/2021 08:11:42



Signé par Pierre FONTAINE le 01/02/2021 08:48:19



Signé par Pascale NICAISE le 01/02/2021 08:57:38